

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Budget primitif 2023 – annexe 1

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 23 janvier 2023

SOMMAIRE

I.	Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2023 par budget	3
A.	Le budget principal	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
C.	Le budget annexe de l'assainissement	7
D.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	8
E.	Le budget annexe du réseau de chaleur	10
F.	Le budget annexe du restaurant administratif	12
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	13
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires	13
B.	La présentation générale de l'équilibre du budget	14
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement	15
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	15
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	16
A.	Solidarités et habitat	16
B.	Économie, insertion, éducation, culture et sport	22
C.	Aménagement du territoire	27
D.	Transports et mobilités	30
E.	Environnement.....	33
F.	Ressources.....	38
IV.	La pluriannualité	44
A.	Les autorisations de programme ouvertes en 2023	44
B.	Les autorisations d'engagement ouvertes en 2023.....	44

I. Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2023 par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2023 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, est arrêté à 3 856,1 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 840,6 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 730,1	2 840,6	4,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 702,9	2 813,4	4,1%
Recettes fiscales	1 902,7	1 989,5	4,6%
<i>dont TVA fractions compensatoires CVAE, TH et TFPB</i>	442,3	804,9	82,0%
<i>dont DMTO - droits de mutation à titre onéreux</i>	400,0	420,0	5,0%
<i>dont CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	304,8		-100,0%
<i>dont CFE - cotisation foncière des entreprises</i>	222,0	230,8	3,9%
<i>dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties</i>	8,2	8,8	8,0%
<i>dont TH - taxe d'habitation sur résidences secondaires</i>	8,0	8,7	7,8%
Dotations de l'Etat et autres participations	492,5	507,0	3,0%
<i>dont DGF - Dotation Globale de Fonctionnement</i>	381,5	380,2	-0,4%
<i>dont ALC - Allocations compensatrices exonérations fiscales</i>	44,2	49,0	10,9%
Autres recettes de gestion	307,7	316,9	3,0%
<i>dont produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	108,5	107,8	-0,7%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	27,2	27,2	0,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	27,2	27,2	0,0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 730,1	2 840,6	4,0%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 416,3	2 549,9	5,5%
Charges à caractère général	258,4	286,9	11,1%
Dépenses de personnel	414,4	437,6	5,6%
Reversement aux communes et dotation de compensation métropolitaine	312,3	316,8	1,4%
Péréquation	106,5	95,9	-9,9%
Dépenses à caractère social	856,5	907,7	6,0%
<i>dont APA allocation personnalisée autonomie</i>	120,9	119,9	-0,9%
<i>dont RSA allocation revenu de solidarité active</i>	270,0	267,5	-0,9%
<i>dont PCH allocation prestation compensation du handicap</i>	60,2	67,5	12,0%
Subventions et participations	438,7	466,6	6,4%
Charges financières	26,0	33,7	29,6%
Autres charges	3,5	4,7	35,9%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	313,9	290,7	-7,4%
Virement à la section d'investissement	61,7	40,5	-34,3%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	252,2	250,2	-0,8%
EPARGNE BRUTE	286,7	263,5	-8,1%
Remboursement capital	153,3	133,5	-12,9%
EPARGNE NETTE	133,4	130,0	-2,5%

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 813,4 M€ et des dépenses réelles de 2 549,9 M€, l'autofinancement brut atteint 263,5 M€ soit une diminution de 23,2 M€ par rapport à 2022. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 133,5 M€, une épargne nette de 130 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 250,2 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 40,5 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 015,4 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT	963,1	1 015,4	5,4%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	553,6	667,4	20,6%
Emprunts	380,5	479,7	26,1%
Recettes opérationnelles	64,0	80,1	25,3%
<i>Projets</i>	60,2	74,1	23,1%
<i>Opérations récurrentes</i>	3,8	6,0	59,4%
Aures recettes d'investissement	109,2	107,6	-1,5%
<i>dont F. C. T. V. A</i>	50,0	50,0	0,0%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	409,4	348,0	-15,0%
Virement de la section de fonctionnement	61,7	40,5	-34,3%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	252,2	250,2	-0,8%
Opérations patrimoniales	95,6	57,3	-40,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	963,1	1 015,4	5,4%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	840,3	930,9	10,8%
Emprunts	219,9	223,1	1,4%
Dépenses opérationnelles	600,9	648,7	8,0%
<i>Projets</i>	477,0	539,6	13,1%
<i>Opérations récurrentes</i>	123,9	109,1	-11,9%
Autres dépenses	19,5	59,1	202,7%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	122,8	84,5	-31,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	27,2	27,2	0,0%
Opérations patrimoniales	95,6	57,3	-40,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget principal représente 648,7 M€. 109,1 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (6 M€ en recettes) et 539,6 M€ aux projets (74,1 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, neutralisations, ...) représentent 27,2 M€ en dépenses et 250,2 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 57,3 M€, dont 17,3 M€ pour des écritures relatives aux mobilisations d'emprunts revolving et 9,1 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2023, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2022, le montant total de l'encours total brut à long terme du budget principal atteindrait 1 528,7 M€ (1 702,6 M€ en 2022). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,92 %.

Le besoin d'emprunt à long terme nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2023 est arrêté à la somme de 387,4 M€, hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie estimés à 17,3 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 5 ans et 9 mois au 1^{er} janvier 2023.

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe gestion des déchets est arrêté à 223,8 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 188,8 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	166,5	188,8	13,4%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	166,5	188,3	13,1%
Produits des services, ventes	27,2	43,9	61,5%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	117,9	127,2	7,9%
Autres participations	10,6	11,1	5,4%
Autres produits de gestion courante	10,4	5,4	-48,3%
<i>dont subvention d'équilibre</i>	10,1	5,2	-48,1%
Atténuations de charges	0,4	0,4	3,2%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,0	0,5	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,0	0,5	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	166,5	188,8	13,4%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	156,4	178,8	14,3%
Charges à caractère général	107,3	130,4	21,4%
Charges de personnel	47,1	46,3	-1,7%
Autres charges de gestion courante	1,2	1,5	28,0%
Charges financières	0,6	0,5	-16,0%
Charges spécifiques	0,1	0,1	-40,0%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	10,1	10,0	-1,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,1	10,0	-1,0%
EPARGNE BRUTE	10,1	9,5	-5,9%
Remboursement capital	4,5	4,3	-4,6%
EPARGNE NETTE	5,6	5,2	-7,0%

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 188,3 M€ et des dépenses réelles de 178,8 M€, l'autofinancement brut est estimé à 9,5 M€. L'autofinancement brut permet de

dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 4,3 M€, une épargne nette de 5,2 M€.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 35,1 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT	42,7	35,1	-18,0%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	28,1	24,7	-12,3%
FCTVA	1,7	1,7	0,0%
Emprunts	21,9	16,9	-23,0%
Investissements opérationnels	4,5	6,0	33,4%
<i>Projets</i>	4,5	6,0	33,4%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,0	0,0	
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,1	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14,6	10,4	-28,9%
Opérations d'ordre de transfert entre section	10,1	10,0	-1,0%
Opérations patrimoniales	4,5	0,4	-91,2%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42,7	35,1	-18,0%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	38,2	34,2	-10,6%
Remboursement capital dette	8,5	4,3	-49,3%
Investissements opérationnels	29,7	29,8	0,5%
<i>Projets</i>	15,9	16,7	4,7%
<i>Opérations récurrentes</i>	13,7	13,1	-4,4%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4,5	0,9	-80,1%
Opérations d'ordre de transfert entre section	0,0	0,5	
Opérations patrimoniales	4,5	0,4	-91,2%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 29,8 M€ en dépenses. 13,1 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et 16,7 M€ aux projets (6 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement concernent les dotations aux amortissements et représentent 0,5 M€ en dépenses et 10 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 0,4 M€, dont 0,3 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2023, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2022, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 45,4 M€ (48,7 M€ en 2022). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,16 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 16,9 M€. La capacité de désendettement s'établirait à 4 ans et 9 mois au 1^{er} janvier 2023.

C. Le budget annexe de l'assainissement

Ce service public à caractère industriel et commercial est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 206 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 135,4 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES D'EXPLOITATION	122,3	135,4	10,8%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	115,0	127,9	11,3%
Redevance d'assainissement	72,3	81,9	13,3%
Contribution budget principal au titre des eaux pluviales	20,0	23,7	18,7%
Primes d'épuration	4,4	3,4	-21,8%
Autres recettes	18,3	18,8	3,2%
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	7,3	7,5	2,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,3	7,5	2,7%
DEPENSES D'EXPLOITATION	122,3	135,4	10,8%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	85,4	97,6	14,3%
Charges à caractère général	46,7	58,6	25,3%
Charges de personnel	32,9	33,3	1,0%
Charges financières	2,9	3,5	19,9%
Autres dépenses	2,8	2,2	-20,3%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	36,8	37,8	2,6%
Virement à la section d'investissement	0,7	0,8	10,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,1	37,0	2,5%
EPARGNE BRUTE	29,5	30,3	2,6%
Remboursement capital	10,6	10,5	-1,8%
EPARGNE NETTE	18,9	19,8	5,1%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 127,9 M€ et des dépenses réelles de 97,6 M€, l'autofinancement brut atteint 30,3 M€. L'autofinancement brut permet de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 10,5 M€, une épargne nette de 19,8 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 37 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,8 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 70,6 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT	67,5	70,6	4,7%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	28,9	31,5	8,7%
Emprunts	21,3	24,6	15,6%
Investissements opérationnels	4,1	3,9	-5,0%
<i>Projets</i>	4,1	3,9	-5,0%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,0	0,0	
Autres recettes réelles d'investissement	3,6	3,0	-16,7%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	38,5	39,1	1,6%
Virement de la section d'exploitation	0,7	0,8	10,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	36,1	37,0	2,5%
Opérations patrimoniales	1,7	1,4	-20,6%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67,5	70,6	4,7%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	58,5	61,7	5,6%
Remboursement capital dette	10,6	10,5	-1,8%
Investissements opérationnels	47,8	51,3	7,3%
<i>Projets</i>	28,9	36,0	24,3%
<i>Opérations récurrentes</i>	18,9	15,3	-18,8%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9,0	8,9	-1,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,3	7,5	2,7%
Opérations patrimoniales	1,7	1,4	-20,6%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 51,3 M€ en dépenses. 15,3 M€ sont consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et 36 M€ aux projets (3,9 M€ en recettes).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 7,5 M€ en dépenses et 37 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteignent 1,4 M€, dont 0,2 M€ pour des régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement.

Au 1^{er} janvier 2023, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2022, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 86,9 M€ (101,5 M€ en 2022). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,21 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 24,6 M€.

La capacité de désendettement s'établirait à 2 ans et 10 mois au 1^{er} janvier 2023.

D. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la

gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté à la somme de 60,6 M€. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 40,4 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	36,0	40,4	12,2%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18,0	20,2	12,2%
Ventes de terrains aménagés	6,4	5,4	-15,2%
Dotations et participations	3,9	10,3	165,4%
Autres	0,0	0,1	
Subvention du budget principal	7,8	4,4	-42,7%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	18,0	20,2	12,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18,0	20,2	12,2%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36,0	40,4	12,2%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18,0	20,2	12,2%
Charges à caractère général	18,0	20,1	11,4%
Autres charges	0,0	0,1	
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	18,0	20,2	12,2%
Virement à la section d'investissement	7,8	4,4	-42,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,3	15,8	53,8%
EPARGNE BRUTE	0,0	0,0	
Remboursement capital			
EPARGNE NETTE	0,0	0,0	

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

En 2023, ces ventes sont estimées à 5,4 M€.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève à 4,4 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT	18,0	20,2	12,2%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,0	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18,0	20,2	12,2%
Virement de la section de fonctionnement (recettes)	7,8	4,4	-42,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	10,3	15,8	53,8%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18,0	20,2	12,2%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	18,0	20,2	12,2%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18,0	20,2	12,2%

E. Le budget annexe du réseau de chaleur

Ce budget annexe retrace des dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains. S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial, ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2023 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté, en dépenses et en recettes à 5,02 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 3,79 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES D'EXPLOITATION	3,50	3,79	8,4%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	3,33	3,52	5,7%
Produits des services, ventes	1,59	2,44	53,9%
Autres produits de gestion courante	1,75	1,08	-38,1%
Autres recettes	0,00	0,00	0,0%
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	0,17	0,27	61,8%
Amortissements des subventions d'investissement reçues	0,17	0,27	61,8%
DEPENSES D'EXPLOITATION	3,50	3,79	8,4%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	2,10	2,59	23,7%
Charges à caractère général	1,67	2,17	29,8%
Charges de personnel	0,12	0,08	-37,3%
Charges financières	0,29	0,34	18,0%
Autres dépenses	0,02	0,01	-45,4%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	1,40	1,20	-14,6%
Virement à la section d'investissement	0,57		-100,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,83	1,20	44,1%
EPARGNE BRUTE	1,24	0,93	-24,8%
Remboursement capital	1,22	0,89	-26,7%
EPARGNE NETTE	0,02	0,04	102,3%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 3,52 M€ et des dépenses réelles de 2,59 M€, l'autofinancement brut s'élève à 0,93 M€. Une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 0,89 M€, l'épargne nette s'établit à 0,04 M€.

Les mouvements d'ordre entre sections atteignent 1,20 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1,23 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1,76	1,23	-30,5%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,31		-100,0%
Emprunts	0,31	0,00	-100,0%
Investissements opérationnels	0,00	0,00	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1,45	1,23	-15,5%
Virement de la section d'exploitation	0,57		-100,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,83	1,20	44,1%
Opérations patrimoniales	0,05	0,03	-40,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1,76	1,23	-30,5%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1,55	0,93	-40,0%
Remboursement capital dette	1,22	0,89	-26,7%
Investissements opérationnels	0,33	0,04	-88,8%
<i>Projets</i>	0,33	0,04	-88,8%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,00	0,00	
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,22	0,30	38,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,17	0,27	61,8%
Opérations patrimoniales	0,05	0,03	-40,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,04 M€ consacré aux projets.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représentent 0,27 M€ en dépenses et 1,20 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteignent 0,03 M€.

Au 1^{er} janvier 2023, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2022, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 9,6 M€ (10,7 M€ en 2022). Le taux d'intérêt moyen est estimé à 3,34 %.

La capacité de désendettement s'établirait à 10 ans et 4 mois au 1^{er} janvier 2023.

F. Le budget annexe du restaurant administratif

Le budget primitif 2023 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes à 3,65 M€.

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,55 M€ et en investissement à 0,1 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3,38	3,55	5,3%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,38	3,55	5,3%
Produits des services, ventes	1,07	0,95	-11,3%
Autres produits de gestion courante	2,31	2,61	12,9%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3,38	3,55	5,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,33	3,50	5,4%
Charges à caractère général	1,38	1,56	13,1%
Charges de personnel	1,93	1,93	0,0%
Autres dépenses	0,01	0,01	-22,4%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,05	0,05	0,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,05	0,05	0,0%
EPARGNE BRUTE	0,05	0,05	0,0%
Remboursement capital			
EPARGNE NETTE	0,05	0,05	0,0%

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total pour la section de fonctionnement à 2,61 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,06	0,10	61,3%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,01	0,05	316,7%
Investissements opérationnels	0,00	0,00	
Autres recettes réelles d'investissement	0,01	0,05	316,7%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,05	0,05	0,0%
Opérations d'ordre de transfert entre section	0,05	0,05	0,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,06	0,10	61,3%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,06	0,10	61,3%
Investissements opérationnels	0,06	0,10	61,3%
<i>Projets</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,06</i>	<i>0,10</i>	<i>61,3%</i>
Autres dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	
Opérations d'ordre de transfert entre section			

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,10 M€ consacré aux opérations récurrentes.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections relatives aux dotations aux amortissements, neutres budgétairement, représentent 0,05 M€ en recettes.

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires pour « neutraliser » les flux qui gonflent artificiellement les prévisions en dépenses/recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes des services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 (budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe, de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés et du restaurant administratif). Ces subventions représentent 12,2 M€ de dépenses du budget principal ventilées comme suit¹ :

¹Hors participation en investissement du budget principal au budget annexe du restaurant administratif estimée à 50 000 €

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement
Opérations d'urbanisme en régie directe	4,4
Prévention et gestion des déchets	5,2
Restaurant administratif	2,6
Total	12,2

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90% unitaire afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions sont estimées à 26,7 M€.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	23,7	3,0

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2022-1382 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Ces charges de fonctionnement sont estimées à 23,8 M€ refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépenses	Recettes
Budget principal	1,3	22,5
BA prévention et gestion des déchets	17,4	0,9
BA assainissement	5,0	0,4
BA réseau de chaleur	0,1	
Total	23,8	23,8

B. La présentation générale de l'équilibre du budget

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le budget primitif 2023 de la Métropole de Lyon s'établit à 3 817,5 M€ (3 545,6 M€ en 2022 hors budget annexe des eaux) avec un autofinancement prévisionnel de 304,2 M€ (327,6 M€ en 2022 hors budget annexe des eaux).

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours total de dette tous budgets atteindrait 1 670,6 M€ (1 863,5 M€ en 2022 hors budget annexe des eaux) avec une capacité de désendettement de 5 ans et 5 mois.

Le taux d'intérêt moyen est estimé à 1,98 %.

3817,5

MILLIONS D'EUROS*

3 096,9 M€ + 720,6 M€

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).

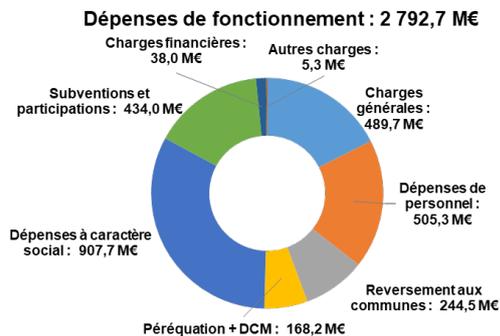
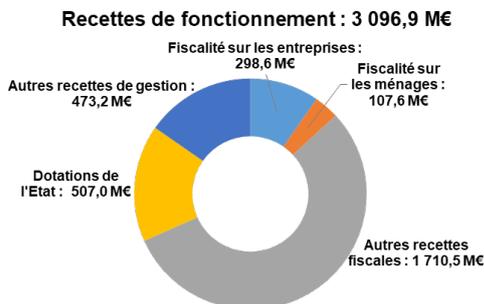


INVESTISSEMENT

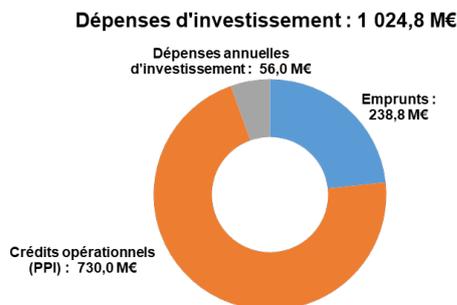
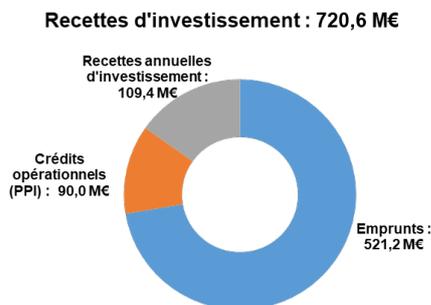


L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

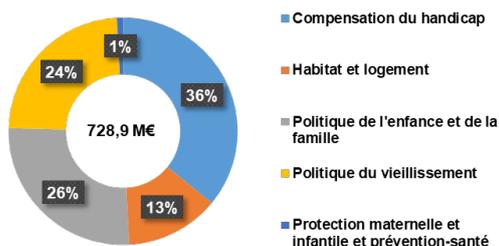
Les crédits de paiement pour 2023 sont répartis entre les macro-politiques publiques de la manière suivante :

Les principales propositions du budget primitif sont détaillées ci-après par macro politique publique, en fonctionnement et investissement.

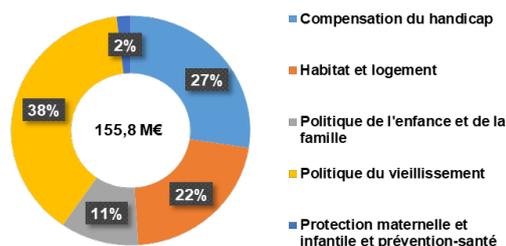
<i>en M€</i>	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat	728,9	155,8
Economie, insertion, éducation, culture, sport	522,9	160,6
Aménagement du territoire	300,5	46,1
Environnement	475,7	172,8
Mobilité	341,4	92,4
Projets futurs à individualiser	184,9	30,0
Ressources	1 263,3	3 159,8
	3 817,5	3 817,5

A. Solidarités et habitat

Dépenses réelles tous budgets - BP 2023



Recettes réelles tous budgets - BP 2023



a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses de fonctionnement	589,6	648,2	9,9%
Recettes de fonctionnement	124,3	142,9	14,9%

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap.

Les crédits de fonctionnement liés à la politique de **compensation du handicap** atteignent 257,9 M€ (235,7 M€ au BP 2022) en dépenses et 42,7 M€ en recettes (39,3 M€ en 2022).

Les aides sociales à l'hébergement en établissement sont évaluées à 157,7 M€ (146,7 M€ au BP 2022) pour 4 585 bénéficiaires (4 473 en 2022). Les principales évolutions proviennent de la mise en œuvre de mesures réglementaires telles que le Ségur de la santé (5,8 M€) et des revalorisations des taux directeurs pour les établissements sociaux et médico-sociaux. Ces revalorisations atteignent 1,5 % pour les établissements sous contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et 0,7 % pour les établissements hors CPOM (1,3 M€). Ce budget prévoit également une aide exceptionnelle aux établissements visant à ne pas faire supporter aux résidents les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentation (1,2 M€). Les contributions des personnes hébergées sont estimées à 22 M€ (21,6 M€ en 2022).

Les aides au maintien et à l'accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap représentent 88,9 M€ (79,4 M€ en 2022), dont 67,5 M€ pour la prestation de compensation du handicap (PCH) (60,2 M€ en 2022). Ce budget intègre la PCH pour les personnes atteintes d'un handicap psychique, cognitif et mental, nouveau droit fixé par décret n°2022-570 du 19 avril 2022 et la PCH parentalité applicable depuis le 1^{er} janvier 2021 évaluée à 3,1 M€ (1,5 M€ en 2022) sur la base de 294 bénéficiaires (144 en 2022).

L'allocation compensatrice pour tierce personne mobilise 7,2 M€ (7,6 M€ en 2022).

La Métropole est l'un des territoires pilote de la démarche « territoires 100% inclusifs » pour l'amélioration et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie d'une personne en situation de handicap. 0,8 M€ est prévu (0,5 M€ en 2022) pour la mise en œuvre de l'aide à la vie partagée avec 0,3 M€ en recettes.

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est estimé à 8,7 M€ (7,4 M€ en 2022) sur la base de 1 011 élèves pris en charge à la rentrée 2022/2023 (910 en 2021/2022).

La participation conventionnelle au budget de la maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées est reconduite à hauteur d'1,7 M€ en dépenses et 1,6 M€ en recettes.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En dépenses de fonctionnement, 169,9 M€ (166,2 M€ au BP 2022) sont alloués à l'ensemble de la politique du vieillissement, dont 119,9 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Ce budget prévoit une aide exceptionnelle de 2,8 M€ aux établissements

pour ne pas faire supporter aux résidents les hausses des prix de l'énergie et de l'alimentation.

66,9 M€ (68,4 M€ au BP 2022) sont alloués à l'APA à domicile pour 13 000 bénéficiaires (13 860 en 2022). Cette prévision intègre la revalorisation annuelle réglementaire des tarifs de l'APA et des aides ménagères portés à 22,44 € (22 € en 2022) et la pérennisation des soutiens aux services d'aide à domicile (SAAD) pour 4,0 M€. La mise en œuvre de la nouvelle dotation qualité en direction des publics les plus fragiles, instaurée par le décret n°2022-735 du 28 avril 2022, est évaluée à 5,2 M€.

Les dépenses d'APA en établissements sont estimées à 52,9 M€ (52,6 M€ au BP 2022) sur la base d'une stabilité du nombre de bénéficiaires (10 252 en 2023 contre 10 345 en 2022), de l'application d'un taux directeur de 2,0 %, des revalorisations salariales liées au Ségur de la santé et de l'augmentation du point Groupe Iso-Ressources porté à 7,29 € contre 7,10 € en 2022. Cette évolution confirme l'engagement de la Métropole de s'inscrire dans une trajectoire de revalorisation progressive des taux de prise en charge des services au quotidien des personnes âgées.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées atteignent 37,5 M€ (40,5 M€ en 2022), ajustant la prévision à la réalité de l'exécution constatée sur la base d'une stabilité du nombre de bénéficiaires résidents en établissements habilités à l'aide sociale (3 327 en 2023 contre 3 124 en 2022), de l'application d'un taux directeur d'1,5 % et de 42 ouvertures de places.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, représentent 3,4 M€ en dépenses et en recettes.

Dans le cadre du label « territoires 100 % inclusifs » de la Métropole, il est proposé d'inscrire 0,5 M€ (0,6 M€ au BP 2022) en dépenses et 0,3 M€ en recettes pour la mise en œuvre des 42 projets d'aide à la vie partagée (AVP) aux personnes âgées vivant dans un habitat inclusif.

Les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées sont estimées à 60 M€ (55,6 M€ en 2022), dont 40 M€ au titre de la dotation annuelle pour le financement de l'APA et des compensations du Ségur de la Santé et de la dotation qualité. Les autres recettes se rapportent pour 6,5 M€ aux aides sociales récupérables pour les personnes en établissements et pour 2,8 M€ aux contributions des obligés alimentaires.

La Métropole pilote les politiques de **l'habitat et du logement** sur son territoire en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèvent à 23,4 M€ en dépenses (20,1 M€ en 2022) et 20,6 M€ en recettes (19,7 M€ en 2022).

Cette politique s'organise en plusieurs axes d'activités parmi lesquels l'accès et l'inclusion par le logement qui représente 14,9 M€ (12,8 M€ en 2022) : l'augmentation de la précarité énergétique et la hausse des impayés de loyers conduisent à renforcer les aides accordées aux ménages les plus en difficulté dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) qui sont portées à 6 M€ (5,1 M€ en 2022). La démarche « Métropole de l'hospitalité » mobilise 3,0 M€, dont 1,2 M€ pour les actions du plan quinquennal « logement d'abord » et 0,2 M€ pour la création d'une équipe mobile d'intervention dans les squats et l'ouverture d'une maison de l'hospitalité. Les crédits dédiés au schéma départemental et métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage représentent 2,9 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes.

Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements atteignent 7,6 M€ (6,6 M€ au BP 2022), dont 4,5 M€ pour le renforcement des dispositifs territorialisés de lutte contre l'habitat indigne et 0,5 M€ pour la poursuite des soutiens à l'offre de logements abordables. 1,9 M€ est alloué aux opérations de rénovation énergétique dans les parcs social et privé (1,7 M€ au BP 2022).

1 M€ concourt au pilotage et au déploiement des nouveaux champs d'intervention de la politique métropolitaine de l'habitat tels que le bail réel solidaire et l'encadrement des loyers.

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 20,6 M€ (19,7 M€ au BP 2022), dont 15 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Les autres produits se rapportent aux contributions des bailleurs et fournisseurs d'énergie et d'eau au FSL (1,2 M€), aux recettes partenariales pour le logement d'abord (1,1 M€) et à la rénovation énergétique (1,2 M€).

La politique de **l'enfance et de la famille** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement de cette politique atteignent 190,8 M€ (161,6 M€ en 2022), dont 162,2 M€ (144 M€ en 2022) concernent les frais de séjours et d'hébergement.

Les autres dépenses portent sur des frais annexes tels que les transports, la santé, les frais alimentaires et les aides financières.

Le budget 2023 est marqué par la mise en œuvre de la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants dite « Loi Taquet » qui prévoit un certain nombre de mesures destinées à améliorer la situation et la sécurité des enfants protégés par l'ASE, notamment l'accompagnement de ces enfants jusqu'à 21 ans, l'interdiction des hôtels et de la séparation des fratries, la revalorisation des rémunérations des assistant(e)s familiaux.

86,8 M€ (73,7 M€ au BP 2022) financent les dispositifs d'accueil et de protection. Ces crédits intègrent le coût de la mise en œuvre du Ségur de la santé (7,9 M€) et la création de nouveaux dispositifs liés à la stratégie nationale de protection de l'enfance (3,8 M€) pour la prise en charge des situations complexes. Ce budget prévoit également une aide exceptionnelle d'1,1 M€ aux établissements et services du territoire pour limiter l'impact de la hausse des prix sur leurs charges fixes. 2,5 M€ concernent l'accueil d'urgence des mineurs à l'institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).

Au regard du nombre croissant d'évaluations et de reconnaissances de minorité sur le premier semestre 2022, les dépenses relatives aux prises en charge des mineurs non accompagnés (MNA) sont évaluées à 34,1 M€ (29 M€ au BP 2022), dont 14 M€ pour la phase de mise à l'abri et 20,1 M€ pour les dispositifs de protection de droit commun. Après une baisse liée à la crise COVID en 2020, le nombre de MNA pris en charge augmente à nouveau selon la chronique suivante : 487 en 2019, 337 en 2020, 499 en 2021 et 542 sur les 10 premiers mois de 2022.

La prise en charge des jeunes majeurs représente 33,3 M€ (25,1 M€ au BP 2022), dont 30,2 M€ de frais d'hébergement. Cette hausse s'explique par l'entrée dans le dispositif de la première vague de MNA devenus majeurs et pour lesquels des contrats jeunes majeurs permettront de terminer les formations. À fin 2022, le nombre de jeunes suivis est estimé à 1 650.

Les dispositifs de prévention regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Ces actions requièrent 36,6 M€ (33,7 M€ en 2022), dont 7,8 M€ (5 M€ en 2022) pour l'hébergement des mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. Dans le cadre de la politique Métropole de l'Hospitalité, 1,5 M€ finance la mise à l'abri des femmes et enfants ne relevant pas directement du champ de la protection de l'enfance (projet zéro remise à la rue) et 0,7 M€ les jeunes en appel de leur non reconnaissance de minorité.

Les recettes attendues sont estimées à 16,6 M€ (6,6 M€ au BP 2022), dont 9,7 M€ de financements par l'État à hauteur de 70% des mesures Ségur. 4 M€ concernent les actions de la stratégie métropolitaine de prévention et protection. La participation de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés s'élève à 1 M€.

La politique de **protection maternelle et infantile et prévention santé** vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains, favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats. Il est proposé d'inscrire 6,2 M€ (6 M€ en 2022) en dépenses et 2,9 M€ en recettes, dont 1,6 M€ en dépenses et en recettes pour la poursuite des actions engagées au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

BP 2023 en M€		
Solidarités et habitat / Politiques Publiques	Dépenses	Recettes
Habitat et logement	73,2	13,0
Compensation du handicap	3,7	
Politique du vieillissement	2,7	
Politique de l'enfance et de la famille	0,9	
Protection maternelle et infantile et prévention-santé	0,2	
Total général	80,7	13,0

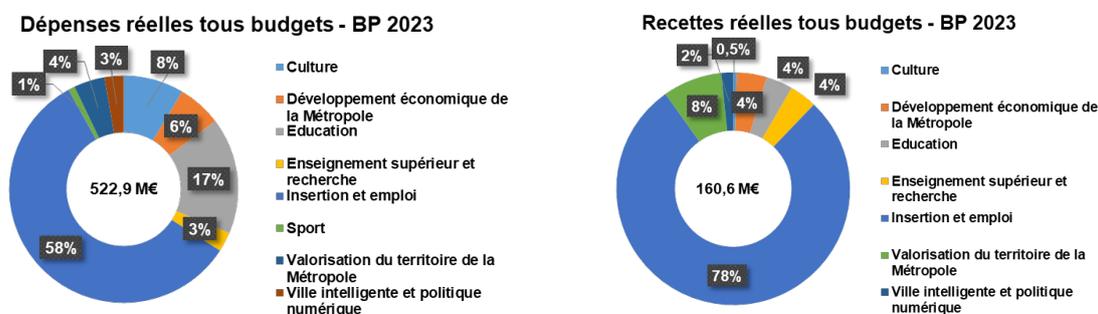
Les dépenses et recettes relatives aux **solidarités et à l'habitat** s'élèvent respectivement à 80,7 M€ et 13 M€.

La politique **habitat et logement** représente près de 91 % de ces dépenses de solidarité (73,2 M€). Le soutien au logement social mobilise 48,3 M€ avec 10,7 M€ de recettes de l'État. Il se matérialise essentiellement dans le dispositif d'aides à la pierre mais favorise également l'accès au logement des personnes sans domicile (2,4 M€). La réhabilitation des résidences Pranard et Bouvier à Villeurbanne mobilise 1,6 M€ et la reconstitution de l'offre démolie NPNRU 1,1 M€. Les dépenses en faveur du parc privé atteignent 24,8 M€, principalement affectées au programme Ecorenov (9 M€), aux aides à la pierre contractualisées avec l'ANAH (5 M€ en dépenses et 2 M€ en recettes), au soutien de l'Organisme Foncier Solidaire (5 M€) et aux travaux d'office sur les immeubles menaçant ruine (1,2 M€).

La politique de **compensation du handicap** représente 3,7 M€, dont 3,4 M€ sont destinés au dispositif d'aide à l'investissement pour les établissements accueillant des

personnes en situation de handicap. La politique du **vieillessement** requiert 2,7 M€, dont 2,4 M€ pour le soutien à l'investissement des établissements accueillant des personnes âgées. La politique de **l'enfance et la famille** nécessite 0,9 M€, dont 0,6 M€ pour le patrimoine de l'IDEF.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport



a) En fonctionnement

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses de fonctionnement	424,0	435,2	2,6%
Recettes de fonctionnement	140,3	142,9	1,8%

En matière **d'insertion et d'emploi**, 301,4 M€ (304,1 M€ en 2022) sont alloués à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e). Ce budget reflète une réorientation des crédits d'allocations vers des parcours d'insertion et de nouvelles actions tournées vers l'emploi dans un contexte de tensions sur le marché du recrutement.

L'allocation versée aux bénéficiaires est estimée à 267,5 M€ (270 M€ en 2022), en lien avec la baisse des allocataires constatée depuis 2022. Au 1^{er} semestre, 40 458 bénéficiaires du RSA étaient enregistrés contre 42 018 en 2021.

Dans le cadre des orientations du PMI'e et de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'enveloppe globale de soutien aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement est portée à 26,2 M€ (22,5 M€ en 2022). Cette hausse est financée par le redéploiement d'une partie des crédits du revenu de solidarité jeune. Ce budget permet la mise en œuvre d'une refonte importante des parcours d'accompagnement avec un objectif de renforcement qualitatif et quantitatif et le déploiement « d'enveloppes territoriales » adossées à la montée en charge des Comités territoriaux d'insertion pour l'emploi (CTI'e),

dans lesquels les communes sont représentées (0,4 M€). Il s'agit de pouvoir financer des initiatives ou projets issus de ces Comités et adaptés à la spécificité de chaque territoire.

Une enveloppe de 6,3 M€ est allouée à l'insertion des jeunes, dont 3,6 M€ pour l'allocation du Revenu de solidarité jeunes (RSJ) à destination des 18-25 ans en grande précarité et non éligibles au RSA.

Cette prévision se fonde sur un nombre moyen de bénéficiaires d'environ 750 par mois (contre 550 actuellement) sachant que le dispositif du RSJ a bénéficié depuis sa création à plus de 1200 jeunes métropolitains. La volumétrie retenue vise à confirmer la vocation « interstitielle » du RSJ, en complément notamment du Contrat d'engagement jeunes de l'État mis en place en mars 2022. Ce dernier ne répond qu'insuffisamment à la situation de certains jeunes en grande précarité qui rencontrent, de ce fait, des freins majeurs à l'emploi ou à la formation. Les autres actions d'accompagnement en faveur des jeunes, notamment la mobilité et l'accès au logement mobilisent 2,7 M€.

Les recettes sont estimées à 125,1 M€ (125,2 M€ en 2022), dont 114,7 M€ de cofinancements de l'État via le reversement d'une fraction du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour 104,7 M€ et le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI) pour 10 M€. Les financements du fonds social européen (FSE) sont prévus à hauteur de 6,2 M€. Les recouvrements d'amendes administratives et des indus sont estimés à 1,9 M€.

En matière d'**éducation**, la Métropole a en charge 119 collèges (82 publics et 37 privés) pour plus de 70 300 collégiens.

44,4 M€ (36,7 M€ en 2022) sont alloués aux dépenses de fonctionnement, dont 31 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés (23,6 M€ au BP 2022). Cette forte augmentation est principalement liée aux coûts de l'énergie et des denrées ainsi qu'à l'ouverture du collège Gilbert Chabroux à Villeurbanne en 2022.

Les autres dépenses concernent les soutiens aux activités éducatives et sportives (4,3 M€), dont 0,2 M€ pour la mise en œuvre du nouveau dispositif « Collège éco-citoyen ».

L'entretien et le nettoyage des collèges nécessitent 4,4 M€ (3,9 M€ en 2022) et les différents postes de restauration scolaire 4,2 M€. 1 M€ est prévu pour les locations de bâtiments modulaires, en lien avec les travaux de restructurations.

Les recettes, identiques à 2022, sont estimées à 0,7 M€, dont 0,4 M€ provenant de l'accueil des élèves des départements limitrophes et 0,3 M€ lié aux compensations tarifaires des demi-pensions.

Au regard des orientations stratégiques de la **politique culturelle** fixées par la délibération cadre n°2021-585, adoptée par le Conseil métropolitain du 21 juin 2021, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 39,6 M€ (38,8 M€ en 2022).

La contribution au Musée des Confluences reste stable à 14,4 M€. Les crédits du Musée Lugdunum représentent 1 M€ en dépenses (hors masse salariale) et 0,6 M€ en recettes.

Les subventions aux équipements culturels de rayonnement national et international sont reconduites à hauteur de 5,1 M€. La mise en œuvre du dispositif élaboré en 2022 pour favoriser la diffusion du spectacle vivant mobilise 1 M€. Les études de préfiguration de la future cité internationale des arts du cirque sont estimées à 0,4 M€.

Les soutiens aux événements culturels du territoire tels que les Nuits de Fourvière, la Biennale de la danse et les festivals Lumière, Kavel, Grame mobilisent 7,2 M€ (7,3 M€ en 2022).

Il est proposé d'inscrire 6,5 M€ (6,3 M€ en 2022) pour la mise en œuvre des orientations du nouveau schéma des enseignements artistiques 2023-2027 approuvé par délibération n°2022-1372 au Conseil métropolitain du 12 décembre 2022. Cette enveloppe regroupe les participations au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne, aux écoles municipales ou associatives ainsi que les soutiens à la CinéFabrique et aux classes CHAM (classe à horaires aménagés). Elle intègre également des soutiens aux projets d'éducation artistique dans les Territoires (CTM) et différentes actions culturelles d'inclusion sociale en direction des bénéficiaires des politiques de solidarités de la Métropole.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône s'élève à 2,2 M€. Les actions en matière de lecture publique prévues dans la convention de mutualisation avec la Ville de Lyon et les soutiens aux événements littéraires bénéficient de 0,5 M€ (0,4 M€ en 2022).

La **promotion de la pratique sportive et de la vie associative** mobilise 4,6 M€, comme en 2022. 2,7 M€ financent le soutien aux clubs sportifs professionnels et amateurs. 0,9 M€ est consacré à la pratique sportive pour tous, dont 0,4 M€ pour le dispositif « Métropole vacances sportives » organisé sur tout le territoire métropolitain.

Les crédits alloués à **l'enseignement supérieur et à la recherche** s'établissent à 1,3 M€ en dépenses de fonctionnement, dont 0,6 M€ de soutien à la COMUE (communauté d'universités et établissements) qui fédère les établissements d'enseignement supérieur. 0,3 M€ concerne le service commun "université - vie étudiante" avec une contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé de 0,6 M€.

Le budget alloué au **développement économique et numérique** représente 43,9 M€ en dépenses (38,5 M€ en 2022) et 15,9 M€ en recettes (13,6 M€ en 2022). Il vise à accompagner les grandes transformations écologiques et sociales du territoire.

L'enveloppe consacrée à la transformation d'activités économiques et l'innovation atteint 5,2 M€ (4,2 M€ en 2022), dont 1,6 M€ pour la promotion des filières stratégiques (écosystème Santé, alimentation, numérique responsable) et 0,9 M€ pour la poursuite des projets de territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA).

Les soutiens à l'entrepreneuriat local mobilisent 3,2 M€, dont 0,9 M€ en faveur de l'économie sociale et solidaire avec l'accompagnement des nouveaux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

9,9 M€ sont dédiés aux actions de valorisation du territoire et de développement d'un tourisme responsable dont 4,7 M€ de soutien à l'office du tourisme et 2,1 M€ de participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY). Le produit de taxe de séjour est estimé à 11 M€ (9 M€ en 2022).

Les dépenses de développement numérique et des systèmes d'information atteignent 10,2 M€ (9,5 M€ au BP 2022), dont 7,5 M€ pour les moyens internes et équipements métropolitains. 2,7 M€ sont dédiés à l'innovation en matière de services informatiques à l'utilisateur.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

BP 2023 en M€		
Economie, éducation, culture, sport / Politiques Publiques	Dépenses	Recettes
Education	42,2	0,5
Développement économique de la Métropole	21,2	6,0
Enseignement supérieur et recherche	13,2	5,5
Culture	5,1	0,2
Ville intelligente et politique numérique	3,3	0,3
Insertion et emploi	1,4	
Valorisation du territoire de la Métropole	1,0	0,3
Sport	0,2	
Total général	87,7	12,7

La politique **économie, éducation, culture et sport** s'élève à 87,7 M€ en dépenses et à 12,7 M€ en recettes.

L'éducation représente 42,2 M€, dont 20,6 M€ affectés aux opérations récurrentes de gros entretien dans les collèges. Par ailleurs, la Métropole poursuit les projets de construction, de restructuration ou de rénovation des collèges notamment Alain à Saint Fons (5,6 M€), Malfroy à Grigny (3,3 M€) ou Jean de Tournes à Fontaines sur Saône (2,7 M€).

Concernant les nouveaux établissements, des financements sont prévus pour les collèges Val de Saône à Albigny (1,5 M€), Chabroux à Villeurbanne (1 M€) ou encore République à Vénissieux (1 M€).

Les opérations liées au **développement économique** de la Métropole s'établissent à 21,2 M€. 5 M€ sont dédiés au projet du nouveau site des activités de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) au sein du Biodistrict Lyon-Gerland. 4,4 M€ financent la requalification des parcs et zones industrielles (RPZI) et 2,9 M€ les travaux d'aménagement du Biodistrict à Lyon-Gerland. 2,5 M€ concourent au fonds d'amorçage industriel métropolitain pour l'accompagnement des jeunes entreprises du territoire porteuses d'un projet social et/ou environnemental. 2 M€ soutiennent l'implantation du centre de formation de l'OMS. L'achèvement des travaux de la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) mobilise 1 M€ en dépenses avec une participation à hauteur de 5 M€ attendue de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. 1 M€ est consacré aux études et travaux nécessaires au projet directeur Vallée de la Chimie.

Les actions pour **l'enseignement supérieur et la recherche** requièrent 13,2 M€. 3,4 M€ sont attribués à la COMUE Université de Lyon (fabrique de l'innovation, campus de Lyon Tech-La Doua). Une participation financière de l'État à hauteur d'1 M€ est également prévue pour le campus de LyonTech la Doua. 3,1 M€ soutiennent la construction de logements sociaux étudiants. La réhabilitation du bâtiment de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Clos Jouve à Lyon 4 se poursuit pour 2,7 M€ avec une recette de l'État de 0,4 M€. 2,6 M€ sont destinés au schéma de développement universitaire (SDU) et 0,5 M€ à la réalisation du bâtiment pour l'institut de nanotechnologie de Lyon Cité Campus. Pour cette opération, une recette de 3,4 M€ est attendue de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

5,1 M€ financent la politique **culture**, dont 2,6 M€ les opérations récurrentes de gros entretien des sites culturels. 1,3 M€ finance la restauration de la statue de Louis XIV située sur la place Bellecour et 0,5 M€ la rénovation du niveau 1 du musée Lugdunum.

Les dépenses affectées à la **ville intelligente et à la politique numérique** (3,3 M€) concernent la maintenance des systèmes d'information du patrimoine applicatif (1,3 M€) et les services numériques à l'utilisateur (2 M€).

1,4 M€ est nécessaire aux actions pour **l'insertion et l'emploi**, principalement le développement de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

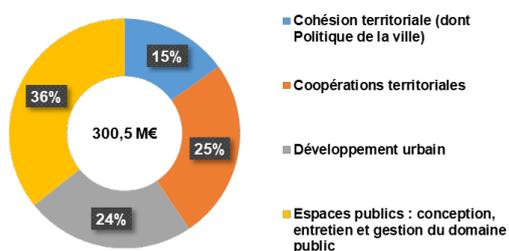
Les opérations liées à la **valorisation du territoire** de la Métropole représentent 1 M€, dont 0,5 M€ pour les travaux de l'Institut Paul Bocuse à Écully et 0,1 M€ pour l'aide à la modernisation de l'hébergement touristique et loisirs.

Les acteurs du **monde sportif** sont soutenus pour des aménagements ou l'acquisition de matériels à hauteur de 0,2 M€.

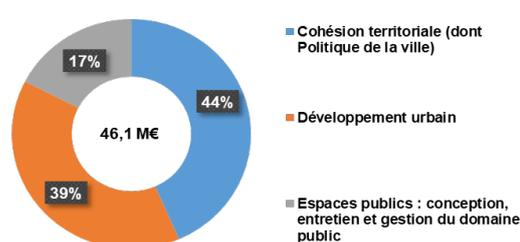
Hors investissement opérationnel, 4,8 M€ sont perçus au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

C. Aménagement du territoire

Dépenses réelles tous budgets - BP 2023



Recettes réelles tous budgets - BP 2023



a) En fonctionnement

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses de fonctionnement	147,5	154,0	4,4%
Recettes de fonctionnement	17,9	17,1	-4,5%

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 74 M€, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM).

L'entretien, la gestion et la conception des espaces publics mobilisent 49,9 M€ en dépenses (45,4 M€ au BP 22) et 5,3 M€ en recettes (7 M€ au BP 22).

Les activités de propreté urbaine mobilisent 35,3 M€ (32,8 M€ au BP 22), en lien avec une augmentation des surfaces à traiter de 31 hectares et l'accroissement de la population. Les participations des communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté globale demeurent stables à 0,9 M€.

4,1 M€ (3,9 M€ au BP 22) sont alloués à la végétalisation de la ville conformément au développement du plan nature.

La gestion des infrastructures représente 6,1 M€ (4,7 M€ en 2022) en dépenses et 3 M€ en recettes (3,5 M€ au BP 22) en raison de l'augmentation linéaire des marquages routiers et cyclables.

Les dépenses liées à la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine restent stables à 2,5 M€.

La politique **cohésion territoriale** (dont la politique de la ville) nécessite 16,2 M€ en dépenses (13,8 M€ en 2022). Les recettes s'élèvent à 7,1 M€ (3,3 M€ en 2022), dont 5,4 M€ concernent des cessions foncières.

Les opérations d'aménagement en régie directe requièrent 10,6 M€. 5,4 M€ financent le démarrage des travaux sur le réseau de chauffage urbain et les premières acquisitions foncières de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud à Lyon 8. 1,2 M€ concerne les études et acquisitions foncières de la ZAC Marché Monmousseau Balme à Vénissieux.

Pour répondre aux difficultés socio-économiques des quartiers prioritaires, 5,3 M€ sont attribués à diverses actions parmi lesquelles le financement des équipes projet du contrat de ville métropolitain pour 1,6 M€ et celui de la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) pour 1,1 M€. Le dispositif « L'été ensemble dans la Métropole », qui propose des activités gratuites aux enfants et aux familles, mobilise 0,8 M€. 0,2 M€ est alloué au projet de médiation-prévention dans les collèges du réseau d'éducation prioritaire (REP+). Les co-financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des communes sont estimés à 1,1 M€.

La politique de **développement urbain** de la Métropole soutient la production de logements abordables, améliore la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offre des espaces publics apaisés, végétalisés, partagés, et contribue au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

En fonctionnement, les dépenses représentent 14 M€ (14,2 M€ en 2022) et les recettes 4,8 M€, dont 2,7 M€ de co-financements et 1,5 M€ de produits de cessions foncières.

Les opérations d'urbanisme en régie directe mobilisent 7,4 M€, dont 3,1 M€ pour la maîtrise d'œuvre des espaces publics de la ZAC Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval et 1,4 M€ pour les acquisitions foncières du projet urbain partenarial (PUP) esplanade de la poste à Dardilly.

La subvention à l'Agence d'urbanisme est reconduite pour 3,5 M€.

Le déploiement des opérations d'espaces publics et projets territoriaux nécessite 1,2 M€, dont 0,5 M€ pour les études d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux et 0,2 M€ pour la poursuite de la réalisation de la charte des espaces publics.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

BP 2023 en M€		
Aménagement du territoire / Politiques Publiques	Dépenses	Recettes
Espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	57,5	2,7
Développement urbain	56,4	8,8
Cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	29,3	12,9
Coopérations territoriales	2,3	
Total général	145,5	24,4

L'investissement pour la politique de **l'aménagement du territoire** comptabilise 145,5 M€ de dépenses et 24,4 M€ de recettes.

La politique des **espaces publics** (57,5 M€ de dépenses et 2,7 M€ de recettes) couvre l'ensemble des activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces.

37,4 M€ (1,4 M€ en recettes) sont dédiés aux interventions récurrentes d'entretien de la voirie et du réseau cyclable, des ouvrages d'art, du matériel de viabilité hivernale et des arbres d'alignement.

En matière de projet, on notera la poursuite de l'aménagement des Rives de Saône à hauteur de 4,7 M€ (avec une recette attendue de la ville de Lyon de 0,5 M€), la requalification de la route de Paris à Charbonnières les Bains - Tassin la Demi-Lune intégrant notamment la Voie Lyonnaise n°8 (3,2 M€), le chemin de Crépieux à Caluire et Cuire (2,4 M€), la réfection des trémies de Lyon-Perrache (2 M€), les actions en faveur des modes actifs et de la végétalisation (2 M€), l'axe trame verte et bleue pour la végétalisation des rues (1,5 M€) et le plan nature canopée (1,1 M€) avec une recette de 0,4 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les investissements consacrés au **développement urbain** atteignent 56,4 M€ en dépenses et 8,8 M€ en recettes. Les opérations récurrentes permettent de financer les déconstructions nécessaires au développement de projets (1,5 M€).

En terme de projets, 14,5 M€ sont mobilisés pour la ZAC Part-Dieu. 12 M€ concernent les équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) en particulier sur les sites Duvivier (2,6 M€), Saint Vincent de Paul (2,4 M€), Patay (1,5 M€) et Ginkgo

(0,8 M€) à Lyon, Liberté-Faÿs à Villeurbanne (1,4 M€). Les recettes sont attendues à hauteur de 6,2 M€, principalement des participations des constructeurs.

Les réserves foncières hors logement social mobilisent 9,6 M€.

De nombreux autres projets de développement urbain se poursuivent parmi lesquels la ZAC de La Saulaie à Oullins et La Mulatière (2,7 M€), la requalification de l'îlot Oussekiné à Givors (2,3 M€), l'aménagement du quartier des Marronniers à Fontaines sur Saône (1,4 M€), la requalification du boulevard Yves Farge à Vénissieux et Saint Fons amorçant les travaux de la Voie Lyonnaise n°7 (1,2 M€).

La politique de **cohésion territoriale** (dont la politique de la ville) représente 29,3 M€ en dépenses et 12,9 M€ en recettes.

Les acquisitions pour compte de tiers requièrent 5 M€ en dépenses et 11 M€ en recettes. La mise en œuvre du dispositif d'aide à l'investissement des communes nécessite 6 M€ et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 7,5 M€, dont 4,4 M€ pour le projet du centre-ville Bellevue à Saint Priest et 1,3 M€ pour le projet du quartier des Clochettes à Saint Fons.

6,4 M€ concernent les ZAC, notamment à Saint Priest ZAC du Triangle (4,1 M€) et à Villeurbanne pour la poursuite de la ZAC Saint-Jean sud (1,1 M€).

Concernant la politique de **coopérations territoriales** (2,3 M€), 2 M€ sont prévus pour la requalification de la rue du 11 novembre à Solaize et la réalisation du dévoiement de la rue Beethoven à Vénissieux.

Hors investissement opérationnel, les réalisations d'immobilisations financières liées à des cessions à paiements échelonnés représentent 1 M€ en dépenses (constatations de créances) et 4,5 M€ en recettes (versements échéances).

D. Transports et mobilités

Cette macro-politique décline une stratégie intégrée qui regroupe les soutiens aux transports en commun, l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine, y compris des ouvrages d'art et tunnels, la signalisation, l'entretien et la maintenance des feux ainsi que le développement de services à la mobilité : gestion des parcs de stationnement, stationnements sécurisés vélo, vélos en libre-service et en location (Vélo'v, FreeVélo'v, MyVélo'v...), covoiturage, autopartage, information multimodale, conseil en mobilité. La politique s'appuie également sur une régulation des véhicules motorisés polluants à travers la zone à faibles émissions (ZFE).

a) En fonctionnement

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses de fonctionnement	216,7	233,8	7,9%
Recettes de fonctionnement	74,8	82,9	10,8%

Les crédits de fonctionnement représentent 233,8 M€ (217,7 M€ au BP 2022) en dépenses et 82,9 M€ en recettes.

Les dépenses relatives aux transports en commun sont estimées à 172 M€ (158,6 M€ en 2022), dont 162,6 M€ pour la participation statutaire à l'Autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais (AOMTL Sytral mobilités). L'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2 nécessite 3,6 M€ en dépenses et 3,7 M€ en recettes.

43,4 M€ sont consacrés à l'aménagement, l'entretien et l'accessibilité des voies métropolitaines (41,6 M€ au BP22). Les dépenses principales concernent l'entretien de proximité, la gestion de la circulation (22,4 M€) et la réfection des tranchées (14,4 M€).

Le développement des mobilités actives mobilise 1,6 M€, dont 1,2 M€ pour l'ouverture du service FreeVélo'v à l'ensemble des étudiants.

3,5 M€ sont par ailleurs alloués au marché Vélo'v et 1 M€ aux services de covoiturage.

Dans le cadre des études amont et de la contribution de la Métropole à l'élaboration du Plan de mobilité (PdM Sytral, qui sera précisé par un Plan local de mobilité à l'échelle de la Métropole), 4 M€ (3,7 M€ en 2022) sont alloués à l'élaboration des schémas territoriaux du Plan mobilités, ainsi qu'aux études qui accompagnent la mutation du territoire.

L'entretien des ouvrages d'art et tunnels représente 16 M€, dont 12,4 M€ pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 2,7 M€ pour la maintenance des tunnels.

Les principaux produits attendus se rapportent aux recettes de péage du BPNL (43 M€) et aux refacturations de travaux de voirie (16,9 M€). Les redevances et produits des loyers perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public sont en hausse. Ils atteignent 7,7 M€ (6,9 M€ au BP 22). 5 M€ sont prévus pour les produits issus du forfait post-stationnement.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

BP 2023 en M€		
Mobilité / Politique Publique	Dépenses	Recettes
Mobilité des biens et des personnes	104,9	9,5
Total général	104,9	9,5

Les dépenses consacrées à la mobilité s'élèvent à 104,9 M€ et à 9,5 M€ en recettes.

21,3 M€ en dépenses sont dédiés aux interventions récurrentes (4,3 M€ en recettes), qui concernent principalement :

- les aménagements de voirie pour l'AOMTL Sytral mobilités (5,6 M€ en dépenses et 4,3 M€ en recettes),
- l'entretien des tunnels et des voies rapides (5,3 M€),
- le réseau structurant vélo (5 M€),
- l'installation et le renouvellement de matériel technique pour la gestion de la circulation (2,4 M€),
- les travaux de sécurisation et de régulation des déplacements (2 M€).

83,6 M€ financent les projets pour la mobilité (5,2 M€ de recettes) avec le développement du réseau des Voies Lyonnaises (28,6 M€), le plan piéton (2,1 M€), la mise en œuvre du plan de stationnement sécurisé des vélos (1,9 M€), l'aide à l'achat de vélos (1,5 M€) et le dispositif FreeVélo'v (1 M€).

En matière d'ouvrages d'art, 4,4 M€ sont prévus au titre du contrat de partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon. 2,3 M€ financent la rénovation et la sécurisation du système d'information des tunnels et voies rapides. Sur ces mêmes voies rapides, 1,5 M€ permet l'optimisation des éclairages. 1 M€ concerne la sécurisation du tunnel du boulevard des Tchécoslovaques. Les principaux travaux de réparation des ponts concernent le pont Bonaparte à Lyon 5 (1,7 M€) et les ponts de Vernaison et Paul Bocuse à Collonges au Mont d'Or, de l'Île Barbe à Caluire et de l'Université à Lyon 2 (1,2 M€).

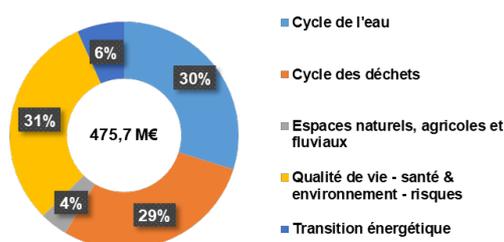
L'accompagnement des projets du SYTRAL tels que le prolongement de la ligne B du métro avec la réalisation des voies de desserte, du futur parking relais à Saint Genis Laval, de la place Anatole France à Oullins (10,4 M€) et le prolongement de la ligne de tramway T6 (5,9 M€) représente un poste de dépenses important au sein de la politique transports-mobilités. La Métropole perçoit en retour 2,3 M€ de recettes du SYTRAL et des Hospices Civils de Lyon.

2,1 M€ financent la réhabilitation du centre d'échanges multimodal de Lyon-Perrache. 2023 devrait marquer la fin des travaux d'aménagement du parking de la gare à Sathonay Camp-Rillieux la Pape (1,2 M€). La requalification du secteur du quai Perrache de la M6-M7 nécessite 1,7 M€. 1,7 M€ est également consacré aux études et diagnostics pour le projet de requalification de la rive droite du Rhône à Lyon. Le projet d'aménagement sur le secteur du carrefour de la Boutasse à Bron se poursuivent pour 1,2 M€. À Tassin la Demi-Lune, les travaux de sécurisation des cheminements piétons sur le chemin de l'Aigas se terminent (1,1 M€).

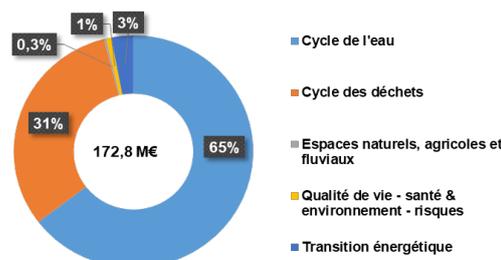
Hors investissement opérationnel, il est proposé d'inscrire en dépenses 2,6 M€ pour le remboursement en capital de la dette afférente au financement du BPNL.

E. Environnement

Dépenses réelles tous budgets - BP 2023



Recettes réelles tous budgets - BP 2023



a) En fonctionnement

en M€	BP 2022	BP 2023	Évolution
Dépenses de fonctionnement	282,9	334,3	18,2%
Recettes de fonctionnement	135,3	163,7	21,0%

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 129,4 M€ (125,1 M€ en 2022), dont 123,9 M€ (119,9 M€ au BP 22) de contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). L'augmentation correspond à la compensation financière de la hausse du point d'indice des agents de la fonction publique, la majoration des indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires et à la revalorisation automatique de +1% par an approuvée par délibération n°2022-1390 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022.

L'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrits sur le territoire métropolitain mobilise 1 M€. Ces actions bénéficient de financements équivalents de l'État et de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH).

Le déploiement des outils au service de la dynamique de résilience territoriale mobilise 0,7 M€ et les interventions en matière d'amélioration de qualité de l'air, du climat et de prévention du bruit 1 M€.

0,5 M€ finance un complément d'études de modélisation du trafic et de la qualité de l'air du scénario retenu dans le cadre de l'extension de la Zone à faibles émissions (ZFE 5+).

0,4 M€ est dédié à la stratégie alimentaire labellisée en 2022 et sa déclinaison en programme alimentaire territorial afin de favoriser l'augmentation de produits bios dans la restauration collective.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie sont reconduites à 0,8 M€.

Les dépenses relatives au « **cycle des déchets** » représentent 116,6 M€ (95,7 M€ en 2022). Elles s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur Déchets voté en juin 2022 et visent à déployer des solutions adaptées aux usagers pour réduire et trier les déchets, les accompagner dans le changement de pratiques et faire des déchets des ressources durables. Les recettes (produits de vente, recettes partenariales) progressent chaque année et sont estimées à 54,3 M€ (37,2 M€ au BP 2022).

Les dépenses de collecte s'élèvent à 44,5 M€ (36,4 M€ au BP 2022). Cette activité subit une hausse de 8,1 M€ liée aux indices de révision de prix des marchés de collecte, à la hausse des coûts énergétiques et aux volumes croissants des déchets collectés dont 29,9 M€ (25,4 M€ au BP 2022) collectés en porte à porte. La collecte en silos mobilise 4,6 M€ (3,2 M€ en 2022) y compris la gestion informatique des points d'apport volontaire des déchets alimentaires et des bornes à compost dont le nombre augmente sur le territoire.

Les dépenses de traitement des déchets atteignent 51,2 M€ (41 M€ au BP 2022), dont 19,9 M€ pour l'exploitation des déchetteries et 28 M€ pour les usines d'incinération. Elles intègrent l'augmentation continue de la taxe générale sur les activités polluantes et la hausse des prix des énergies qui participe par ailleurs au dynamisme de nos recettes estimées à 3,6 M€ (3,3 M€ au BP 2022) pour l'exploitation des déchetteries et à 32,4 M€ (19,6 M€ au BP 2022) pour les usines d'incinération.

Le tri des déchets représente 14,4 M€ en dépenses (12,4 M€ au BP 2022) et 18,4 M€ en recettes (14 M€ au BP 2022). Ces évolutions sont liées au traitement des déchets alimentaires, à l'augmentation des tonnages et des prix de revente de matériaux.

Les actions de prévention et de sensibilisation au tri mobilisent 6,5 M€ (5,9 M€ au BP 2022). Le déploiement de l'accompagnement du compostage domestique se poursuit afin de réduire l'incinération des déchets ménagers et produire du compost qui pourra se substituer aux engrais de synthèse. Ce budget prévoit également la mise en œuvre d'actions de lutte contre les gaspillages dans les structures publiques.

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production/distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

Les dépenses représentent 59,5 M€ (45,2 M€ en 2022 hors BA des eaux), dont 53,3 M€ pour la gestion des eaux usées (42,3 M€ en 2022).

Les dépenses relatives à l'entretien des stations d'épuration (STEP) s'élèvent à 41,2 M€ (29,6 M€ en 2022). Cette évolution s'explique par des travaux urgents de mise en conformité (3,5 M€) de la station de Saint Fons et les hausses des prix de l'énergie et des matières premières.

L'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement mobilisent 5,2 M€ (5 M€ en 2022).

Les recettes d'exploitation sont estimées à 105,0 M€ (94,3 M€ en 2022) dont 83,7 M€ de produits de la redevance d'assainissement avec un taux de base de 1,0912 HT/m³ (délibération n°2022-1381 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022). Les produits d'activité des STEP représentent 10,1 M€. Les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements sont attendues à 9 M€.

Hors masse salariale, les dépenses relatives à la gestion du patrimoine des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) s'établissent à 2 M€ (1,9 M€ en 2022).

Les autres dépenses se rapportent aux actions de solidarité internationale pour 2,9 M€ et à l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales pour 1,3 M€.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agro-écologique de proximité.

Les dépenses représentent 9,6 M€ (9 M€ en 2022) et les recettes 0,1 M€.

L'entretien et le développement de la trame verte et bleue mobilisent 4,6 M€, dont 2,5 M€ de participation au Syndicat mixte pour l'aménagement du Grand parc de Miribel Jonage, 0,5 M€ pour le Syndicat des Monts d'or et 0,4 M€ pour le Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes. Les mesures de restauration écologique requièrent 1,2 M€, dont 0,7 M€ pour les mesures compensatoires avec notamment le lancement du plan de sauvegarde en faveur de la protection des hirondelles et des martinets.

Les actions en faveur de la nature et la biodiversité s'élèvent à 2,5 M€, dont 1,3 M€ pour l'entretien des parcs (Parilly, Lacroix-Laval et parc technologique de Saint Priest), 0,5 M€ finance le plan nature pour la végétalisation des espaces collectifs privés, le marathon de la biodiversité, le plan pollinisateur et les corridors écologiques.

En matière de politique agricole, 1,5 M€ permet le renforcement de partenariats, la mise en œuvre d'un plan bio en complément de la suite du projet agro environnemental et climatique et le financement de la préfiguration de la régie agricole.

Les actions de sensibilisation et d'éducation en matière de santé-environnement à destination du grand public atteignent 0,6 M€.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses s'élèvent à 19,3 M€ (8 M€ en 2022 hors BA des eaux), dont 17,4 M€ pour la fourniture d'énergies et de fluides pour l'ensemble des besoins de la collectivité avec la mise en place de groupements d'achats auxquels participent plusieurs collègues. Cette évolution s'explique par les augmentations historiques des prix du gaz et de l'électricité dues aux tensions sur les approvisionnements consécutives au conflit en Ukraine.

La gestion des réseaux de chaleur mobilise 0,7 M€ en dépenses et 2,4 M€ en recettes correspondant aux redevances contractuelles payées par les délégataires exploitant les réseaux.

La poursuite des actions de rénovations énergétiques des bâtiments publics conduites dans le cadre du programme national ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) mobilise 0,8 M€ en dépenses et recettes.

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan climat air énergie territorial 2025, les soutiens aux initiatives citoyennes de développement des énergies renouvelables et actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages vers la sobriété énergétique tels que l'application Ecolyo et le dispositif Ma Résidence Un Exemple (MRUE) atteignent 0,3 M€.

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

BP 2023 en M€		
Environnement / Politiques Publiques	Dépenses	Recettes
Cycle de l'eau	32,5	3,3
Cycle des déchets	20,1	0,0
Qualité de vie - santé & environnement - risques	17,4	0,1
Transition énergétique	12,2	1,9
Espaces naturels, agricoles et fluviaux	9,0	0,4
Total général	91,2	5,8

Les dépenses d'investissement consacrées à l'**environnement** s'élèvent à 91,2 M€, les recettes à 5,8 M€.

Le **cycle de l'eau** représente le premier poste avec 32,5 M€. 52% (17 M€) relèvent d'opérations récurrentes, dont 6,2 M€ concernent les interventions sur le réseau d'assainissement, 4,3 M€ le gros entretien des 12 stations d'épuration de la Métropole, 3,3 M€ les branchements de réseau et petits travaux de réfection et 2,6 M€ les installations pour les eaux pluviales et les galeries drainantes.

7 M€ financent les projets de réhabilitation et de sécurisation des stations d'épuration de Pierre Bénite et Saint Germain au Mont d'Or. La rénovation d'ouvrages d'assainissement est également programmée avec 1,4 M€ pour les travaux sur le collecteur d'eaux usées de la route de Genas à Bron et 1 M€ pour les systèmes de collecte situés le long du Rhône et de la Saône. Les opérations du cycle de l'eau bénéficient de financements à hauteur de 3,3 M€, dont 3,2 M€ de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le **cycle des déchets** mobilise 20,1 M€. 60 % (12 M€) concernent des opérations récurrentes, dont 6,6 M€ dédiés au gros entretien des usines d'incinération Lyon Nord et Sud, 3,1 M€ à l'acquisition de poids lourds et 1,2 M€ aux équipements de collecte. En terme de projets, on peut citer l'extension des locaux de collecte de Villeurbanne Kruger (3,2 M€), la mise en place du tri à la source des bio déchets (1,6 M€), et les travaux de mise aux normes de l'usine d'incinération Lyon Sud (1,8 M€).

En matière de **qualité de vie - santé - environnement - risques**, les dépenses atteignent 17,4 M€. 1,2 M€ concerne les opérations récurrentes pour la défense extérieure

contre les incendies. En matière de projets, 4 M€ soldent la subvention liée à la modernisation de l'hôpital Édouard Herriot et 4 M€ financent les actions de lutte contre la précarité énergétique et pour la réduction de la consommation énergétique résidentielle. 3,4 M€ concernent la poursuite de la mise en place de la zone à faibles émissions, 2,6 M€ les plans de prévention des risques (acquisitions/démolitions) et 1,2 M€ la lutte contre la pollution de l'air.

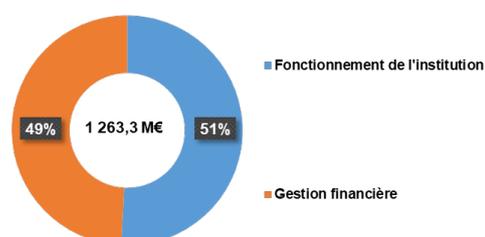
12,2 M€ sont investis pour la **transition énergétique**, dont 5,5 M€ pour l'achat et la construction de plateforme de compostage des déchets alimentaires, 2,4 M€ pour la rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments de la Métropole, 1,1 M€ pour le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques (0,7 M€ de recettes de l'ADEME). Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, la Métropole bénéficie de 0,9 M€ de la part de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Les interventions pour les **espaces naturels, agricoles et fluviaux** représentent 9 M€. 1,1 M€ concerne les opérations récurrentes de gros entretien des haltes fluviales et des parcs et jardins. La subvention versée au Symalim pour la gestion de l'île de Miribel Jonage représente 2,3 M€, les soutiens au développement de l'agriculture 2 M€, et ceux versés pour la préservation et la restauration des corridors écologiques 1,2 M€.

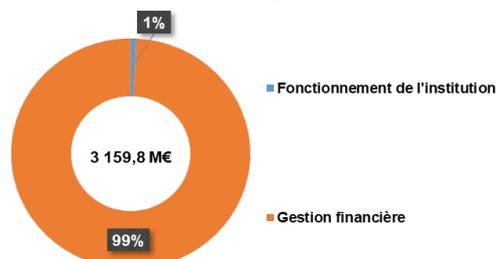
Hors investissement opérationnel, il est proposé d'inscrire 50 M€ en dépenses et 3,3 M€ en recettes au titre de la dotation initiale versée sous forme d'avance remboursable sur 15 ans à la nouvelle régie publique Eau du Grand Lyon de l'eau (délibération n° 2022-1383 du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022). Cette avance fera l'objet chaque année d'un remboursement étalé sur 15 ans.

F. Ressources

Dépenses réelles tous budgets - BP 2023



Recettes réelles tous budgets - BP 2023



a) En fonctionnement

en M€	BP 2022	BP 2023	Evolution
Dépenses de fonctionnement	948,2	985,1	3,9%
Recettes de fonctionnement	2 444,7	2 542,0	4,0%

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

En fonctionnement les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèvent à 604,3 M€ (568,1 M€ au BP 2022 hors BA des eaux).

Le principal poste de dépenses se rapporte à la masse salariale qui atteint 505,3 M€ (477,8 M€ en 2022). Les principales variations concernent :

- Les évolutions réglementaires (hausse de la valeur du point d'indice, Ségur de la Santé) et le glissement vieillissement technicité (GVT),
- L'effet « report en année pleine » des revalorisations des rémunérations des agents des catégories B et C prises courant 2022,
- La mise en œuvre de mesures issues de l'agenda social,
- Le transfert de la masse salariale supportée par le budget annexe des eaux en 2022 au titre des postes réaffectés au budget principal,
- L'impact de l'évolution du tableau des effectifs présentée par délibération séparée.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes représentent respectivement 5,3 M€ et 1,1 M€. Les participations aux associations du personnel atteignent 4,9 M€.

Les prévisions concernant les autres charges centrales concourant à l'exercice des compétences métropolitaines s'établissent à 87,6 M€ soit 3,1% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les charges bâtimentaires et moyens généraux mobilisent 54,9 M€ (49,6 M€ en 2022), dont 20,9 M€ sont liés aux locations immobilières en augmentation de 3,7 M€ au vu des nouveaux locaux pris à bail dans la tour Part-Dieu ou à affecter à la direction de territoire Rhône-Amont et des indices de révision des loyers. 7,4 M€ sont proposés pour les taxes foncières.

Les primes d'assurances sont estimées à 6,9 M€ et les moyens informatiques à 4,3 M€.

Les recettes sont prévues à 23,4 M€, dont 10 M€ de produits des baux issus du patrimoine privé.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 380,5 M€ (379,8 M€ en 2022 hors BA des eaux).

Elles concernent les versements aux communes pour 244,5 M€ (240 M€ en 2022), dont 213 M€ pour les attributions de compensation et 31,5 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux communes du territoire, dont l'enveloppe augmente conformément aux nouveaux critères définis par la délibération n° 2022-0929 du 24 janvier 2022.

Il convient d'ajouter à ces versements le mouvement, budgétairement neutre en dépenses et recettes, de 13 M€ relatif à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Elle est perçue par la Métropole sur le territoire de la Ville de Lyon puis reversée intégralement à la Ville.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux (79,9 M€ contre 93,6 M€ en 2022) concernent :

- Le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO), en baisse à 60 M€ (68,8 M€ en 2022) du fait de la forte dynamique des recettes observée sur le reste du territoire national au premier semestre 2022 (comme en 2021),
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), en baisse à 17 M€ (contre 22 M€ en 2022) du fait de l'impact de la réforme fiscale de 2021 sur le coefficient d'intégration fiscale de la Métropole,
- le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) pour 2,9 M€ contre 2,8 M€ au BP 2022.

Les charges financières sont évaluées à 37,3 M€ (29 M€ en 2022). Au 1^{er} janvier 2023, le taux moyen de la dette est estimé à 1,98 % contre 1,43 % au 1^{er} janvier 2022 et la durée résiduelle moyenne de la dette à 12 ans.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 518,5 M€ (2 421 M€ en 2022). Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 998,8 M€, des concours financiers de l'État pour 488,9 M€ et des autres recettes de gestion pour 30,8 M€.

La structure des recettes fiscales est encore modifiée par la suppression de la CVAE entérinée en loi de finances pour 2023. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale devient la première recette de la Métropole (804,9 M€), et se décompose en 4 fractions :

- une fraction au titre de la taxe d'habitation sur les résidences principales, issue de la réforme fiscale de 2020, qui est prévue à 188,1 M€, contre 170,1 M€ en 2022. Elle évolue comme les prévisions de produit de TVA nationale collectée (+5,1 % dans la loi de finances 2023),

- une fraction au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, issue de la réforme fiscale de 2020, qui est prévue à 299,4 M€ contre 272,2 M€ en 2022 et évolue comme les prévisions de TVA nationale (+5,1 % dans la loi de finances 2023),
- une fraction au titre de la CVAE intercommunale, supprimée par la loi de finances pour 2023 mais dont les modalités de compensation sont encore inconnues à ce jour. Elle est prévue à 168,3 M€ contre 161,5 M€ de produit de CVAE au BP 2022. Cela correspond à la moyenne des produits de CVAE 2020 à 2022 ainsi qu'une estimation du produit 2023 réévalué de 2,5 % dans l'attente de la parution d'un décret prévoyant la territorialisation de la dynamique de TVA nationale 2023 pour les EPCI,
- une fraction au titre de la CVAE départementale, supprimée par la loi de finances pour 2023, mais dont les modalités de compensation sont encore inconnues à ce jour, est prévue à 149,2 M€ contre 143,2 M€ au BP 2022. Cela correspond à la moyenne des produits de CVAE 2020 à 2022 ainsi qu'une estimation du produit 2023 réévalué de 2,5 %, dans l'attente d'une notification.

Au titre de la fiscalité directe locale à pouvoir de taux restant dans le panier fiscal de la Métropole, on retrouve :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) estimée à 14 M€ (12,9 M€ en 2022),
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux utilisés par les personnes morales non passibles de cotisation foncière des entreprises (CFE) estimée à 8,7 M€ (8 M€ en 2022),
- les taxes sur les propriétés foncières non bâties (TFPNB et TATFPNB) qui augmentent légèrement pour atteindre 1,1 M€,
- le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE) prévu à 230,8 M€ contre 222 M€ au BP 2022 du fait de la dynamique des bases. Pour rappel, une partie du produit correspondant aux établissements industriels est désormais perçue en allocation compensatrice (voir ci-dessous),
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui représente 127,2 M€ (117,9 M€ en 2022) du fait de la dynamique des bases.

Concernant les autres recettes fiscales,

- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est estimée à 15 M€ (14,7 M€ au BP 2022).
- les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) sont estimées à 9,5 M€ (9 M€ au BP 2022).
- le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est proposé à 420 M€ (400 M€ au BP 2022) : malgré le contexte d'incertitude lié à l'inflation et à la remontée des taux d'intérêt, les encaissements constatés en 2022 restent en augmentation de plus de 3,5% par rapport à l'année précédente.

Le produit de la garantie individuelle de ressources est reconduit pour 107,6 M€.

La Métropole sera également bénéficiaire :

- de l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires" en compensation du transfert de 25 points de CVAE avec un montant de 128,7 M€, figé depuis 2017,
- des ATC reversées par les communes pour 10,8 M€,
- du dispositif de compensation péréqué (versement aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) estimé à 16 M€,
- de la part départementale de la taxe d'aménagement, attendue à 6 M€ du fait de la réforme nationale relative au décalage du fait générateur de la perception,
- des parts communales et départementales de la taxe sur la consommation finale d'électricité (24,1 M€).

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales atteignent 488,9 M€ (485,6 M€ en 2022) répartis comme suit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 380,2 M€ (381,5 M€ au BP 2022),
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à 59,7 M€ (59,9 M€ au BP 2022), en légère baisse du fait de sa prise en compte comme variable d'ajustement pour sa composante départementale dans la loi de finances 2023,
- les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, estimées à 49 M€ (44,2 M€ au BP 2022) du fait de la dynamique des bases de CFE des locaux industriels, qui évoluent comme les bases des locaux d'habitation.

Les autres recettes financières de fonctionnement (30,8 M€) se rapportent principalement à l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€, aux reprises de provisions devenues obsolètes (8 M€), aux produits financiers issus de la gestion active de la dette (0,9 M€) et au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relative aux dépenses éligibles d'entretien (5,4 M€).

b) En investissement

L'investissement opérationnel :

BP 2023 en M€		
Ressources / Politique Publique	Dépenses	Recettes
Fonctionnement de l'institution	37,3	0,1
Total général	37,3	0,1

Les dépenses relatives aux ressources s'élèvent à 37,3 M€. Les opérations récurrentes représentent 18,1 M€. Elles permettent notamment d'assurer le renouvellement d'équipements et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications (8,5 M€), d'entretenir le patrimoine (7,3 M€) ou encore d'acquérir des véhicules propres (2,3 M€).

19,2 M€ abondent les projets métropolitains tels que la mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public (4,9 M€), l'environnement numérique de travail (3,9 M€), les travaux de la maison métropolitaine des solidarités (MDMS) jet d'eau à Lyon 8 (2,3 M€), l'acquisition de nouveaux locaux aménagés pour la MDMS rue Edmond Locard à Lyon 5 (1,9 M€), la cybersécurité des systèmes d'information (1,3 M€) ou encore la refonte du système d'information géographique métropolitain (0,9 M€).

En matière d'investissement non opérationnel, 240,3 M€ (245 M€ en 2022 hors BA des eaux) sont proposés en dépenses et 617,4 M€ (523,6 M€ en 2022) en recettes.

Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes est prévu pour 1,5 M€, en lien avec la baisse anticipée des recettes consécutive au décalage du fait générateur de la perception.

La participation à la capitalisation de la société publique locale Métropole de Lyon Aménagement Construction (SPL MLAC) mobilise 0,3 M€.

Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représentent 144 M€ (156,6 M€ en 2022 hors BA eaux). Une annuité de 2,5 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires. 75 M€ sont inscrits en dépenses/recettes en vue d'opérations de refinancement de la dette.

Dans le cadre de la mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving), il est nécessaire d'inscrire 17,3 M€ en dépenses et en recettes.

Hors gestion de la dette, les recettes d'investissement hors PPI concernent le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (51,7 M€), le produit des amendes de

police pour 14,5 M€ et la part intercommunale de la taxe d'aménagement pour 10 M€. Les produits des cessions foncières sont estimés à 20,1 M€.

428,9 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2023. L'encours de la dette au 1er janvier 2023 atteindrait 1 670,6 M€ contre 1 863,5 M€ en 2022 (hors BA des eaux).

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme ouvertes en 2023

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour 2023, les autorisations de programme nouvelles de dépenses sont ouvertes à concurrence de 1 040 M€ tous budgets confondus.

Elles concernent pour :

- 904,8 M€, l'initialisation de projets et leurs études, dont 10 M€ au titre de l'aide à l'investissement des communes 2023 ;
- 135,2 M€, les opérations récurrentes liées au gros entretien du patrimoine et à la maintenance des équipements.

Elles sont complétées par des AP de recettes estimées à 88 M€. Il s'agira d'optimiser la contractualisation des nouveaux projets de la Métropole aux différents dispositifs d'aides (CPER 2021/2027, fonds européens et appels à projet), en complément des recettes attendues de nos partenaires publics et acteurs privés.

B. Les autorisations d'engagement ouvertes en 2023

75,8 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 43,5 M€ de recettes sont proposées au budget primitif pour 2023, conformément au tableau figurant page suivante.

Projets par macro politique publique	AE dépenses 2023 (en €)	AE recettes 2023 (en €)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE dont	25 974 757,91	42 248 742,78
PROJETS FUTURS OPERATIONS D'URBANISME EN REGIE DIRECTE	22 876 647,91	42 210 742,78
GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE	1 351 300,00	
INGENIERIE PROJETS	340 866,00	
MEDIATION SOCIALE COLLEGE	150 000,00	
NPNRU	270 500,00	
OPERATEURS DISPOSITIFS VACANCES D'ETE	750 000,00	
OPERATIONS D'AGGLOMERATION	196 444,00	
ECONOMIE, EDUCATION, CULTURE, SPORT	25 701 500,00	
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI 2023	3 030 000,00	
ACTIONS MOBILISATION JEUNES 2023	3 300 000,00	
AIDE AU POSTE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR LONGUE DUREE	2 900 000,00	
AIDES FINANCIERES PROJETS COLLEGES	750 000,00	
ECONOMIE CIRCULAIRE STRATEGIE - ZERO DECHETS - ZERO GASPILLAGE	122 500,00	
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2023	814 000,00	
ENVELOPPE TERRITORIALE - COMITE TERRITORIAL INSERTION ET EMPLOI	1 850 000,00	
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2023	2 100 000,00	
LEVEE DES FREINS ACCOMPAGNEMENT RSA 2023	840 000,00	
REFERENTS D'INSERTION PROFESSIONNELLE 2023	9 005 000,00	
REFERENTS D'INSERTION SOCIALE 2023	790 000,00	
SUBVENTIONS ANNUELLES AU SECTEUR ASSOCIATIF-ACTIONS EDUCATIVES	200 000,00	
ENVIRONNEMENT	4 825 165,00	
AGENDA 21 VALLEE DE LA CHIMIE	58 200,00	
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	597 149,00	
APPEL A MANIFESTION TRANSITIONS ET RESILIENCE	90 000,00	
ENERGIES RENOUVELABLES	70 000,00	
EXPERTISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES, SISMIQUES ...	70 000,00	
MAISON DE L'ENVIRONNEMENT	374 641,00	
MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE (MDE)	11 500,00	
METRO RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC	759 093,00	
METRO-AGRICULTURE	803 582,00	
METRO-JARDINS COLLECTIFS	220 000,00	
PAEC PROG AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DE L'AGGLO	300 000,00	
PLAN AIR	205 200,00	
PLAN CLIMAT	30 000,00	
PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS ET DE LA RESILIENCE	529 000,00	
PLAN FLEUVES	25 500,00	
PROTECTION DES ESPECES ET DES MILIEUX	255 000,00	
SANTE - ENVIRONNEMENT	26 300,00	
STRATEGIE ALIMENTAIRE ET ALIMENTATION	400 000,00	
MOBILITE	1 119 415,00	
DEVELOPPEMENT SERVICES COVOITURAGE	444 415,00	
DISPOSITIFS SERVICES VELOS	250 000,00	
MANAGEMENT DE LA MOBILITE	395 000,00	
MARCHANDISES	30 000,00	
RESSOURCES dont	5 350 150,00	
COMITE SOCIAL DU PERSONNEL	4 750 150,00	
SOLIDARITES ET HABITAT	12 857 400,00	1 229 723,00
APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES HABITAT	870 000,00	
CANCEROPOLE - CLARA	230 000,00	
CONVENTIONS TRIENNALES	5 343 000,00	
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) ACCES	780 000,00	
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) MAINTIEN	2 780 000,00	500 000,00
FSL TOUTES ENERGIES	800 000,00	729 723,00
LOGEMENT D'ABORD	1 034 400,00	
METROPOLE DE L'HOSPITALITE	570 000,00	
SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS PERSONNES AGEES	450 000,00	
TOTAL	75 828 387,91	43 478 465,78